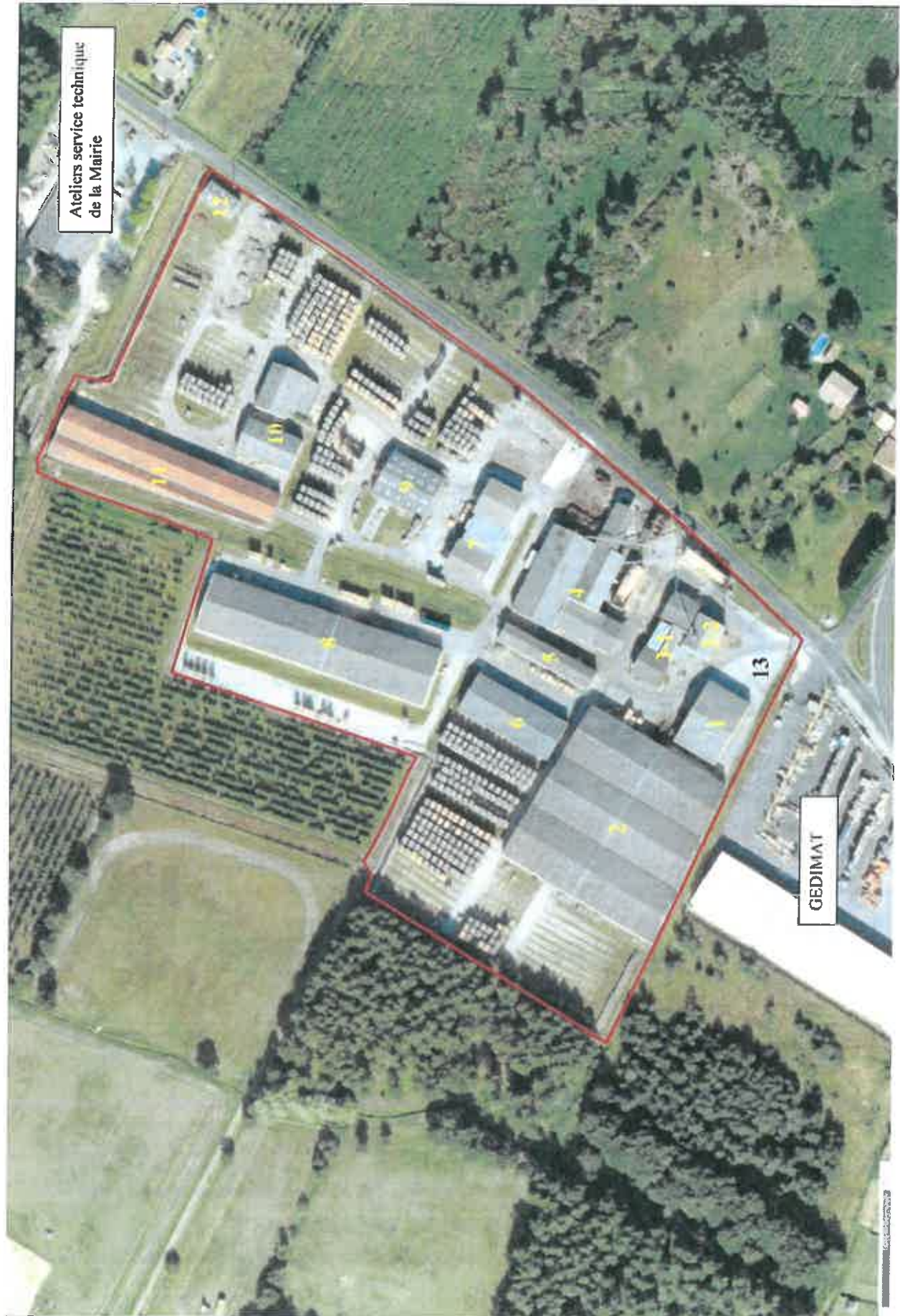


ANNEXE I : PLAN DES INSTALLATIONS



AFFECTATION DES BÂTIMENTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Référence (voir plan ci-dessus)	Nom du bâtiment	Surface	Activités
1	Garage, bureau	620 m ²	Réception client, salle de réunion, atelier d'entretien et réparation des machines et engins
2	Hangar de stockage	4958 m ²	Stockage du bois
3-1	Séchoirs	754 m ²	Séchage du bois artificiel
3-2	Chaufferie	208 m ²	Alimentation séchoirs
4	Scierie	1993 m ²	Atelier de découpe, sciage, délignage
5	Trempage	352 m ²	Traitement du bois + tronçonneuse à plaque
6	Hangar de stockage	748 m ²	Stockage du bois
7	Anciens séchoirs	72 m ²	-
8	Hangars de stockage	2568 m ²	Stockage du bois + empilage (empileuse)
9	Ancienne scierie	520 m ²	Stockage bois
10	Hangar et atelier de récupération	894 m ²	Atelier d'affûtage des limes de scie
11	Hangar de stockage	2200 m ²	Stockage du bois + empilage (empileuse)
12	Local matériel	100 m ²	Stockage de matériel divers
13	Bungalox	80 m ²	Locaux sociaux + réfectoire
	Total	16 067 m²	

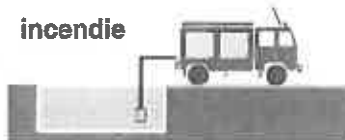
ANNEXE II : LOCALISATION DES POINTS DE MESURE DE BRUIT



ANNEXE III : CARACTÉRISTIQUES DES RÉSERVES INCENDIE

► Objet

◆ Les réserves incendie viennent compléter ou remplacer les hydrants lorsque les réseaux sous



pression sont insuffisants ou absents pour fournir les débits d'extinction (*risque courant 60m³/h pendant 2h00, risque particulier > 60m³/h pendant 2h00 ou plus*).

◆ Elles nécessitent la mise en œuvre d'une aspiration, plus longue et plus délicate qu'un raccordement sur une prise d'eau alimentée par un réseau d'eau sous pression.

◆ Elles peuvent avoir plusieurs formes ou capacités en fonction de la nature du risque incendie à défendre (*risque courant réserve de 120 m³ risque particulier réserve > 120 m³*).

► Implantation - Aménagement

◆ Consulter le SDIS au stade du projet sur le dimensionnement, l'équipement, l'aménagement, le positionnement afin de s'assurer de la viabilité opérationnelle

◆ Solliciter auprès du SDIS un essai de mise en œuvre à la réception

◆ Implanter les réserves à l'abri des flux thermiques en cas d'incendie et du ruissellement des eaux d'extinction

◆ Prévoir une aire d'aspiration raccordée à une « voie engin » et la signaler

◆ Ne pas réaliser de « col de cygne » sur la colonne d'aspiration pour éviter un problème d'amorçage de pompe

◆ Disposer d'une colonne d'aspiration de 150 mm avec 2 prises de 100 mm par tranche de 240 m³ pour les réserves ≥ 120 m³

◆ Compartimenter les réserves par tranche de 240 m³ pour faciliter l'entretien et limiter les indisponibilités temporaires d'entretien de la totalité.

► Caractéristiques communes

Aire d'aspiration

- 8x4m ou 4x8m
- Stabilisée « voie engins »
- pente ≤ 2%
- raccordée à une « voie engins »
- bord à 3 mètres au plus de la prise de colonne



Demi-raccord de 100 mm :

- situé de 0,5 à 0,8 mètres max. du sol,
- auto-étanche de type AR (aspiration-refoulement),
- équipé de bouchon obturateur,
- tenons disposés verticalement et protégés de toute agression mécanique ou pose d'un raccord mobile
- distance « prise d'aspiration-engin » ≤ 3 m



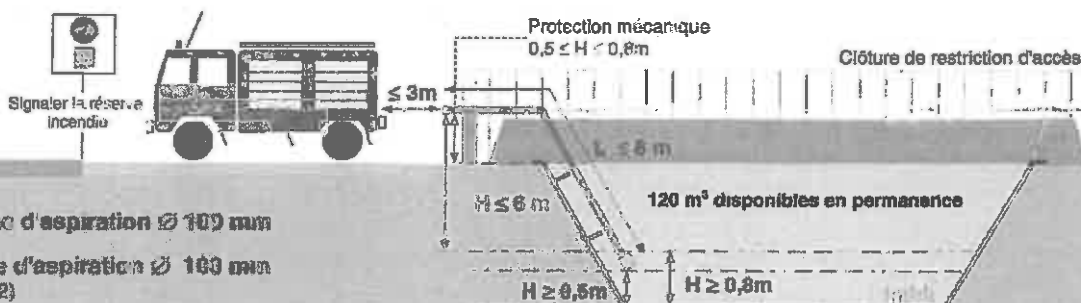
Colonne d'aspiration Ø100 ou 150 mm

- longueur maximale 8 mètres,
- hauteur maximale d'aspiration de 6 mètres entre ½ raccord et crépine

Crépine d'aspiration

- immergée à 0,30 m sous la surface
- à 0,50 m au moins du fond

► Schéma d'une réserve incendie à l'air libre de 120 m³



► Colonne d'aspiration Ø 100 mm

► Crépine d'aspiration Ø 100 mm (NFS 61842)

La capacité peut être diminuée si elle est ré alimentée par un débit ≥ 15 m³/h, de 2 fois le débit d'appoint, dans le limite de 30 m³

Assurer un entretien régulier

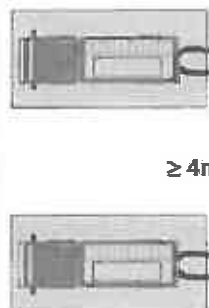
► **Caractéristiques des réserves incendie à l'air libre > 120 m³**



Module d'aspiration

- 2 Demi-raccords de 100 mm :
- Colonne d'aspiration Ø de 150 mm
- Crépine d'aspiration Ø de 150 mm (NF S 61 842)

- Disposer d'un module d'aspiration par tranche de 240 m³
- Compartimenter par tranche de 240 m³

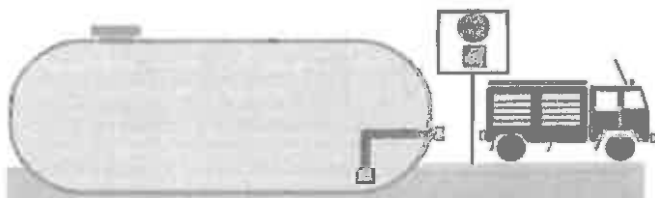


Volume (m ³)	Nbre de prises 100 mm	Nbre d'engins en aspiration
120	1x1	1
240	2x1	1
360	2x2	2
480	2x2	2
600	3x2	3
720	3x2	4
840	4x2	4
960	4x2	4

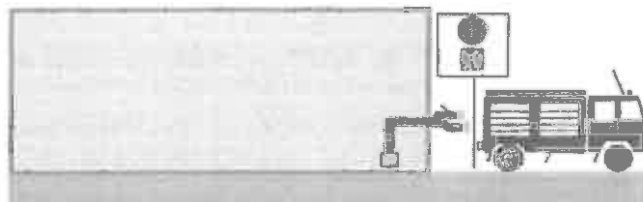
► **Autres exemples de réserves (non limitatifs)**

Réserves fermées

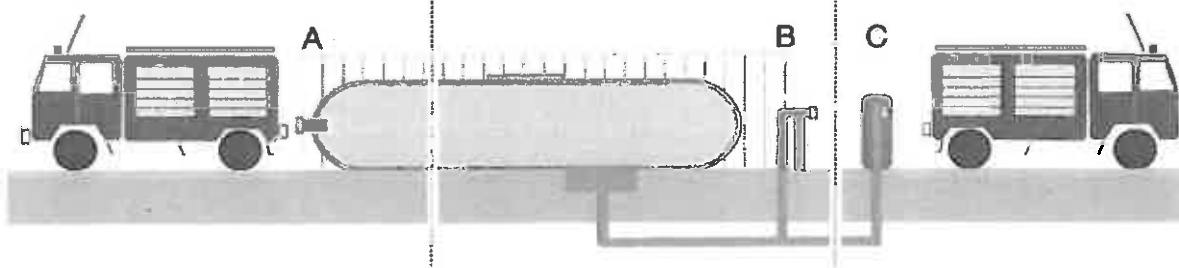
Citerne aérienne 120 m³



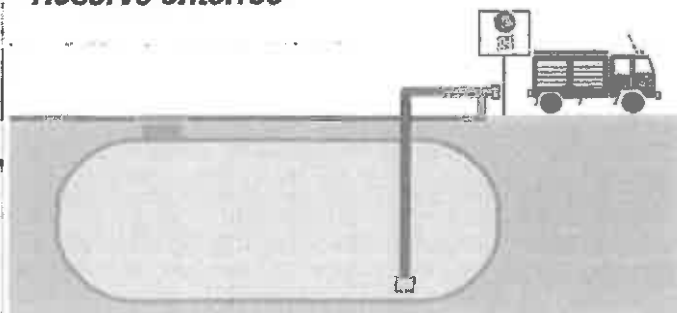
« Tank » > 120 m³



Réserves souples (Les solutions B ou C sont moins sensibles au gel et plus facile de mise en oeuvre)



Réserve enterrée



► **Entretien des réserves**

Il convient de s'assurer des points suivants :

- ◆ Présence permanente de la capacité d'eau nominale, retrait des dépôts et de la végétation...
- ◆ Etat et fonctionnement des équipements (Prise(s), (vannes), colonne, crépine d'aspiration). Seule une mise en aspiration permet de s'assurer du fonctionnement
- ◆ Signalisation, état et disponibilité de l'aire d'aspiration

ANNEXE IV : ORGANISATION DES STOCKAGES DE BOIS

